

Aménagement du Boulevard des Miquelots (2^{ème} tranche)

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement d'une piste cyclable entre la COBAS et la Ville de La Teste de Buch

Note explicative de synthèse

Dans le cadre du plan de rénovation de la voirie communale, la Ville de La Teste de Buch a programmé l'aménagement du boulevard des Miquelots, Différentes problématiques ont été clairement identifiées sur le boulevard, dont la gestion des eaux pluviales, le développement des mobilités actives (piétons & cyclistes), la sécurité pour tous, la vitesse des automobilistes et le besoin de requalifier les espaces verts. Ce boulevard est un axe majeur d'accès à La Teste de Buch. Il mérite un aménagement sécuritaire mais aussi qualitatif et paysager. Le boulevard des Miquelots a vocation à intégrer un aménagement cyclable en continuité avec les pistes existantes à proximité.

Une première tranche de travaux a été réalisée sur l'exercice budgétaire de 2021 intégrant l'aménagement de la piste cyclable entre le rond-point RD 259 et celui de l'avenue du Hameau de la Dune.

Une deuxième tranche de travaux est programmée cette année entre le rond-point de l'avenue du Hameau de la Dune et le giratoire du boulevard des Miquelots.

La Ville de La Teste de Buch assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, notamment en réalisant concomitamment la voirie, les trottoirs, et la piste cyclable pour des raisons économiques et techniques.

Ainsi, dans le cadre de ces compétences en mobilité sur le bassin sud d'Arcachon et conformément à l'article L 5216-71 du Code Général des Collectivités Territoriales, la COBAS confie à la Ville de La Teste de Buch la réalisation de la piste cyclable située sur le boulevard des Miquelots, dont la deuxième partie des travaux mesure 400 ml.

L'aménagement de la 1^{ère} tranche de la piste cyclable a fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la COBAS et la Ville de La Teste de Buch approuvée par délibération du conseil municipal du 29/06/2021,

La présente convention fixe le cadre juridique, les attributions et les responsabilités de la commune, les modalités d'exécution et le financement, entre la COBAS et la Ville de La Teste de Buch pour la deuxième tranche de travaux.

Dans le cadre de l'opération, la COBAS s'engage à financer les travaux de réalisation de la piste cyclable d'un montant prévisionnel de 134 602,20 € H.T.

Objet de la délibération :

- ACCEPTER la convention établie entre la COBAS et la commune de La Teste de Buch
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention.

**CONVENTION DE MAINTIEN ET D'ENTRETIEN D'UN OUVRAGE DELEGUEE
RELATIVE A L'AMENAGEMENT
D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LA COMMUNE DE LA
TESTE DE BUCH ET LA COBAS A LA TESTE DE BUCH
SITUEE BOULEVARD DES MIQUELOTS (2^{ème} TRANCHE)**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, représentée par son président, Marie-Hélène DES ESGAULX, agissant au nom de la COBAS, autorisé à cet effet par délibération n° du Conseil Communautaire en date du 24 février 2022
2022-02-009

D'UNE PART,

ET :

LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH, représentée par son maire, Patrick DAVET, agissant au nom de la Ville de la Teste de Buch, autorisée à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du et désignée dans ce qui suit par le terme « La Ville »

D'AUTRE PART.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

La présente convention a pour objectif de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage qui est confiée à la commune de la Teste de Buch par la COBAS dont les opérations sont décrites ci-dessous.

Dans le cadre de son programme de voirie, la ville de la Teste de Buch a programmé sur l'exercice budgétaire 2022 l'aménagement du Boulevard des Miquelots 2^{ème} tranche. Cette voie constitue un axe secondaire de circulation qui a vocation à intégrer un aménagement cyclable en continuité de la piste cyclable existante située Boulevard des Miquelots 1^{ère} tranche entre le rond-point de l'avenue du Hameau de la Dune et le giratoire du Boulevard des Miquelots. Cet aménagement permettra de matérialiser et de résorber une discontinuité cyclable existante.

La ville de la Teste de Buch assurant la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de cette portion, il apparaît opportun de réaliser concomitamment des parties voirie, trottoir et piste cyclable pour des raisons économiques et techniques.

Ainsi, la COBAS souhaite confier à la ville de la Teste de Buch la réalisation de la piste cyclable située « boulevard des Miquelots 2^{ème} tranche » sur 400 ml.